Application agréée E-legalite.com
99_DE-069-200072486-20230302-2023_22-DE



SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE l'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SEANCE DU 02 mars 2023

N°: 2023-22

OBJET: Révision de l'autorisation de programme n°2206 « Amélioration des pôles de

services »

Date de la convocation : jeudi 23 février 2023

Secrétaire de Séance : Mme Pommaz

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 16	en droits de vote	: 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16
	Votant·e·s : 20	en droits de vote	: 72.5

Liste des présent·e·s : nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze M. Benzeghiba Mme Creuze Mme Dehan Mme El Faloussi M. Gomez Mme Grosperrin M. Quiniou M. Ray Mme Reveyrand M. Selles M. Vieira	5 5+5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	Mme Terrier	-1,5
LYON	M. Chapuis	5,5
	Мме Томіс	5,5

REÇU EN PREFECTURE le 09/03/2023

Application agréée E-legalite.com = 069 = 200072486 = 2023 0302 = 2023 22 =

VILLEURBANNE	M. Brissard	99_0E-069-2000/2486-20230302-2023_22-L
	M. Vermeulin	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
Meyzieu	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3+5
JONAGE	M. Barge	<u>2</u>
Miribel	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. Mancini	<u>1</u>
Jons	Mme Le Gren	1
Neyron	M. Briere	<u>1</u>
Niévroz	M. THIEBAUT	<u>1</u>
Saint-Maurice-de-Beynost	M. GOUBET	1
THIL	Mme Pommaz	1

Ont donné pouvoir-:

M. Ray à Mme Creuze - Mme Grosperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive - M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Situation actuelle (03.02.20	022)				
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	30 000 €	- €	100 000 €	70 000 €	200 000 €
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €	- €	- €

Il convient de mettre à jour l'échelonnement des crédits de paiement compte-tenu de l'avancement constaté en 2022. Le montant total de l'autorisation de programme reste inchangé.

Situation actualisée (02.03.	2023)				
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	- €	30 000,00 €	85 000,00€	85 000,00€	200 000,00 €
CP- Crédits budgétaires	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Recettes prévisionnelles	- €	- €	- €	- €	- €

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- AUTORISE Madame la Présidente à réviser l'autorisation de programme n°2206 « Amélioration des pôles de services » telle que présentée ci-dessus ;
- DIT que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente Catherine CREUZE

(e) e 3